

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

2^e édition du Prix du Patrimoine et du Matrimoine de la Ville de Liège

Fort du succès de la première édition, Madame Christine Defraigne, Première Echevine, en charge du Patrimoine lance la deuxième édition du Prix du Patrimoine et du Matrimoine de la Ville de Liège.

Créé à l'initiative de Madame Defraigne, cet événement biennal s'inscrit en alternance avec le Prix de l'Architecture et de l'Urbanisme, a pour but de mettre à l'honneur des projets exemplaires par leur action visant à la conservation ou à la restauration du patrimoine bâti classé ou non.

Il peut s'agir de travaux effectués sur un bien immobilier ou un ensemble bâti d'intérêt patrimonial et matrimonial dans le but de le mettre en valeur et/ou de le conserver dans le respect de l'ensemble de ses caractéristiques architecturales et artistiques.

Le Prix récompensera les projets et les actrices/acteurs qui y sont liés : maître(s) d'ouvrage, architecte(s), entreprise(s), artisan(s) restaurateur(s)...

6 prix seront remis au cours d'une cérémonie qui se tiendra en décembre 2023 :

- **Le Prix du Patrimoine et du Matrimoine pour les biens classés**

Cette catégorie récompensera les biens classés par la Région wallonne, totalement ou partiellement, pour lesquels les travaux de maintenance et de restauration impliquent des procédures administratives et des autorisations spécifiques.

- **Le Prix du Patrimoine et du Matrimoine pour les biens non classés à caractère patrimonial et matrimonial**

Cette catégorie mettra en évidence tous les biens immobiliers non classés pouvant avoir une valeur remarquable, dont la date principale de construction est antérieure à 1960. Le projet doit viser une approche globale, soit de tout l'immeuble, soit au moins l'entièreté de la façade visible à rue. La mise en valeur de la composante patrimoniale et matrimoniale doit être au cœur du projet.

- **Le Prix du Patrimoine et du Matrimoine pour les éléments ponctuels à valeur patrimoniale et matrimoniale**

Cette catégorie vise un détail, un élément ancien qui fait partie intégrante du bâtiment...

Exemple : une fresque, une peinture murale, un détail en ferronnerie, un élément en bois, un vitrail, un panneau de mosaïques, un morceau de parement en enduit, des éléments de décor intérieur, une structure fixe de décor de jardin...

Les projets inscrits dans la logique « Petit Patrimoine Populaire » de la Région wallonne peuvent se retrouver dans cette catégorie. Les interventions de restauration de ces éléments ne nécessitent généralement pas de demande de permis

d'urbanisme.

- **Le Grand Prix du Patrimoine et du Matrimoine**

Ce prix sera décerné à un(e) candidat(e)s au sein des 3 premières catégories.

- **Le Prix du Public**

Ce prix sera décerné sur base d'un vote du public qui se tiendra de fin septembre à octobre via une plateforme numérique.

- **Le Prix de l'Initiative énergétique (nouveau 2023)**

Ce prix consacrera une démarche originale exemplaire, pouvant émaner de particuliers, d'un collectif ou d'une association. Il peut par exemple s'agir d'un projet qui combine de manière judicieuse l'amélioration des performances énergétiques avec le respect du Patrimoine, ou bien d'un projet intégrant une technique novatrice au service de la mise en valeur du patrimoine et du patrimoine.

Les projets présentés seront examinés sous l'angle de l'intérêt patrimonial et matrimonial, la justesse du projet par rapport au public visé, l'originalité, la pertinence, la qualité, l'impact, la signification (pour la collectivité), le rayonnement du projet à l'intérieur et à l'extérieur de la commune, l'exemplarité.

Qui peut présenter un projet ?

Le projet doit être :

- situé sur le territoire de la Ville de Liège
- terminé depuis moins de 5 ans (au moins pour la phase sur laquelle porte la candidature)
- conforme au permis d'urbanisme délivré (s'il y a lieu d'avoir un permis)
- respectueux de la réglementation et des directives en matière d'urbanisme, de logements et d'habitat, d'occupation du domaine public (terrasses, enseignes) ou de sécurité
- chaque participant(e) (propriétaire, commanditaire, architecte, entrepreneur, artisan, association) peut soumettre au maximum 2 réalisations.

Les candidatures d'éditions antérieures du Prix du Patrimoine et du Matrimoine ne peuvent plus être représentées.

Le jury

Présidé par Madame Defraigne, le jury comprendra au minimum quatre personnes extérieures à l'Administration et au Collège communal de la Ville de Liège.

Appel à candidatures

L'appel à candidature se déroulera du 1^{er} juin 2023 et jusqu'au 30 septembre 2023.

L'inscription est gratuite et doit impérativement comprendre :

- le formulaire à remplir via ce lien : <https://forms.office.com/e/ucmsVEN8qG>
- les photos et annexes pourront être téléchargées dans un dossier « OneDrive » accessibles aux candidat(e)s :

<https://villedeliège.sharepoint.com/:f/s/BureauCD/Eq1RGD2Sq7VGlu6KCsKOL-8BR09IHUvlofxVSfCX7ACzg?e=gogHeL>

Plus d'infos : prixdupatrimoine@liege.be